



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 24003

Texte de la question

Alors que la construction européenne se poursuit et que sa gestion s'amplifie, on constate que les Européens entre eux ne se connaissent guère ; l'histoire et la géographie des pays européens ne sont que peu enseignés. M. Bruno Bourg-Broc demande alors à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche si les enseignements spécifiques sur l'apprentissage de l'Europe peuvent être envisagés au collège ou au lycée.

Texte de la réponse

En 1999, la place de l'Europe dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique a fait l'objet d'un rapport du groupe histoire-géographie de l'inspection générale de l'éducation nationale. Au collège, il apparaît que l'Europe est une entrée privilégiée en histoire à partir de la classe de cinquième. Elle est au centre des programmes de géographie en classe de quatrième : la moitié de l'année est consacrée à l'étude du continent. L'Union européenne, présentée comme une des trois grandes puissances économiques de la planète, est spécifiquement étudiée en classe de troisième. En éducation civique, les conventions et traités fondateurs sont des documents de référence ; les institutions européennes et surtout le concept de citoyenneté européenne, tel qu'il ressort du traité de Maastricht, sont également inscrits dans les programmes. Pour le diplôme national du brevet, le traité de Rome, celui de Maastricht et la carte des États membres avec leur capitale sont des repères à mémoriser. Au lycée, alors que de nouveaux programmes d'histoire et de géographie sont mis en place dans le cycle terminal de la voie générale à la rentrée 2003, l'étude de l'Europe a été nettement renforcée, en particulier en classe de première, où l'étroite association de l'étude de la France et de l'Europe apparaît comme une des priorités (accompagnement des programmes, histoire et géographie, classe de première des séries générales, SCEREN/CNDP, p. 10). A l'échelle du continent ou à l'échelle de l'Union en construction, les programmes d'histoire, de géographie et d'éducation civique intègrent donc une réelle dimension européenne. Cela n'exclut pas les actions particulières qui peuvent être entreprises dans le cadre des projets d'établissements ou bien encore les campagnes de sensibilisation faites au niveau national. En mai 2003, par exemple, la journée de l'Europe a revêtu une actualité particulière. En mettant l'accent sur le thème de l'élargissement de l'Union, les enseignants ont pu avoir accès à un dossier d'information qui présente en détail chacun des dix pays qui rejoindront l'Union le 1er mai 2004 (lettre flash, MEN, 2 mai 2003, www.europe.gouv.fr/elargissement).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24003

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6597

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8485